

AVIS DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 MARS 2014

Le lundi 24 mars 2014, Monsieur Alain DALMAS, Maire de Garons, en vertu de l'article L 2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a adressé une convocation au Conseil Municipal nouvellement élu au complet le 23 mars 2014, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes, le vendredi 28 mars 2014, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à Garons, le 24 mars 2014.



SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2014

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Garons, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 3^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

- Alain DALMAS
- Josiane GAUDE
- Yves RODRIGUEZ
- Brigitte MALIGE
- Jean-Max MARCOUREL
- Jacqueline CHAPEYRON
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Aline BASTIDA
- Michel JARRY
- Marie-France RAINVILLE
- Julien BUIL
- Monique BOYER
- Saad AMARA
- Christiane ANISSET
- Marie-Jeanne BALEINE
- Marlène VALENZA
- Alain LASSERRE
- Christel PEREZ
- Philippe PAILHES
- Laurence TRAZIC
- Laurent CAUGANT
- Jessica CHARLEMOINE
- Jacques BOUVIER
- Viviane XAYKAO
- Marcel CHARRIER

Etaient absents MM. les Conseillers Municipaux :

- Michel QUENIN (procuration donnée à Monsieur Marcel CHARRIER)
- Guillaume TARDIEU (procuration donnée à Monsieur Yves RODRIGUEZ)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain DALMAS, Maire, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclarer installer : MM. DALMAS, RODRIGUEZ, GAUDE, MARCOUREL, MALIGE, BENEDETTI, CHAPEYRON, JARRY, BASTIDA, BUIL, CHARRIER, ANISSET, RAINVILLE, BOUVIER, QUENIN, BALEINE, LASERRE, BOYER, CAUGANT, PAILHES, TRAZIC, PEREZ, TARDIEU, VALENZA, XAYKAO, CHARLEMOINE, AMARA dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Julien BUIL le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Jessica CHARLEMOINE.

I – ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

<i>Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>27</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</i>	<i>1</i>
<i>(article L 66 du Code Electoral)</i>	
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>26</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>14</i>

Monsieur Alain DALMAS a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur Alain DALMAS, Maire, après avoir repris la Présidence, demande à l'assemblée de fixer le nombre des Adjointes, en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il soumet le projet de création de huit postes d'Adjointes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

III – ELECTION DES ADJOINTS

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain DALMAS, élu Maire, à l'élection des Adjoints.

Une seule liste de candidats est proposée. Elle est composée de :

- Yves RODRIGUEZ
- Josiane GAUDE
- Jean-Max MARCOUREL
- Brigitte MALIGE
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Jacqueline CHAPEYRON
- Michel JARRY
- Aline BASTIDA

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>27</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</i> <i>(article L 66 du Code Electoral)</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>27</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>14</i>

Ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Yves RODRIGUEZ. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Yves RODRIGUEZ
- Josiane GAUDE
- Jean-Max MARCOUREL
- Brigitte MALIGE
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Jacqueline CHAPEYRON
- Michel JARRY
- Aline BASTIDA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Fait à Garons, le

Alain DALMAS

Maire de Garons

- 3 AVR. 2014

